

OBJECTIFS DE PROGRESSION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



OBJECTIFS DE PROGRESSION ET MESURES DE CORRECTION

Indicateur relatif à l'écart des rémunérations (25/40)

Objectif : Atteindre un écart final inférieur à 8%.

Mesures : Veiller à l'égalité de traitement salarial entre les femmes et les hommes pour un même travail de valeur égale tout au long du parcours professionnel dans l'entreprise. Analyser et contrôler la répartition des augmentations individuelles.

Indicateur relatif aux dix plus hautes rémunérations (0/10)

Objectif : L'objectif est de passer de 1 à 2 femmes dans dix plus hautes rémunérations.

Mesures : Assurer une répartition équilibrée des deux sexes dans les campagnes de recrutement, notamment sur des postes cadres.

Recevoir en entretien final au mois 1 candidature de sexe sous-représenté dès lors qu'au moins une candidature correspond aux critères de l'offre.